

MONSIEUR NICOLAS ROSTAING  
MAIRE DE MAURAN  
MAIRIE  
11, RUE DE LA MAIRIE  
  
31220 MAURAN

Réf : GD.JB.SD.2024\_236  
Service urbanisme et foncier  
Dossier suivi par : Jacqueline BESSETTES/Aude VIELLE  
Tél : **05 61 10 42 69**

Toulouse, le 3 juillet 2024

**Siège social**  
32 rue de Lisieux  
CS 90105  
31026 **Toulouse** Cedex 3  
Tél. : 05.61.10.42.50  
Fax : 05.61.23.45.98

**Objet : 1<sup>ère</sup> modification du PLU de Mauran**

Monsieur le Maire,

**Antennes**  
Château de Capdeville  
140 allée du château  
31620 **Fronton**  
Tél. : 05.61.82.13.28  
Fax : 05.61.82.51.88

Vous nous avez transmis, pour avis, le dossier concernant la 1<sup>ère</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme de Mauran, le 7 mai 2024.

Les modifications apportées au dossier concernent :

3 av. Flandres Dunkerque  
31460 **Caraman**  
Tél. : 05.61.27.83.37  
Fax : 05.61.81.74.92

- La fermeture de la zone 1AU et la reprise de son périmètre ;
- L'intégration des principes du nouveau schéma d'assainissement dans le PLU ;
- La reprise des règles en zone inondable ;
- La mise à jour et la modification du règlement écrit concernant notamment les constructions isolées et leurs annexes ;
- La suppression du pastillage Ah et Nh ;
- Le toilettage des emplacements réservés ;
- L'amélioration de la prise en compte de la biodiversité et des continuités écologiques.

28 route d'Eaunes  
31605 **Muret** Cedex  
Tél. : 05.34.46.08.50  
Fax : 05.61.51.34.69

6 Espace Pégot  
31800 **St-Gaudens**  
Tél. : 05.61.94.81.60  
Fax : 05.61.94.81.65

Les règles d'extensions des constructions à usage d'habitations existantes et de leurs annexes, en zones agricole et naturelle, sans lien avec l'activité agricole, doivent être strictement conformes aux prescriptions réglementaires inscrites dans la note de cadrage de la CDPENAF.

Les autres modifications n'ont pas de conséquence sur l'espace et l'activité agricole.

Nous formulons **un avis favorable** au projet de 1<sup>ère</sup> modification du PLU de Mauran **sous réserve** de revoir le règlement écrit concernant les constructions à usage d'habitations existantes et leurs annexes, sans lien avec l'activité agricole, en zones agricole et naturelle.



Nous vous précisons que nous souhaitons être informés des suites données au présent avis.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos meilleures salutations.

Guillaume DARROUY,  
**Vice-Président**